LA « PRIMO-DÉSISTANCE », DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AUX PRATIQUES DE TERRAIN

Résultats d'un an d'observation participante au sein du S.A.R.E. du Brabant wallon.

Écrit par Lila Martin, psychologue clinicienne et criminologue, pour et avec l'aide de l'équipe du S.A.R.E. S.T.A.R., en collaboration avec l'École de Criminologie Léon Cornil de l'Université Libre de Bruxelles.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE

Introduction

Le terme « désistance » désigne le processus de désengagement de la carrière délinquante (Be-nazeth, 2021). On distingue la désistance de l'absence de récidive, car le processus par lequel un individu se désengage de ses activités délinquantes peut inclure une ou plusieurs « rechutes », des périodes alternant délinquance et non-délinquance, ou encore une diminution progressive de l'implication dans la carrière délinquante, jusqu'à ce que l'individu rompe définitivement avec ce mode de vie.

De plus, comme le soulignent de nombreux auteurs, l'absence de récidive (désistance primaire) doit s'accompagner de changements cognitifs et identitaires conduisant l'individu à se définir comme un désistant (désistance secondaire). Ce changement durable permet une désistance tertiaire, caractérisée par une intégration sociale menant à un sentiment d'appartenance et de reconnaissance (McNeill, 2014 ; 2016).

La sociologie de la déviance a montré que l'entrée dans une carrière déviante suppose un processus d'apprentissage social de techniques et de justifications, amenant progressivement un individu à pérenniser un comportement initialement occasionnel, jusqu'à en faire une véritable « profession ». Si H. Becker (1963) et Sutherland (1939) ont souligné le rôle prépondérant des pairs dans l'adoption de comportements déviants, Matza (1957) a mis en évidence que les techniques de neutralisation utilisées par les adolescents pour justifier leurs transgressions sont davantage apprises au contact de la justice. Dans tous les cas, le caractère éminemment social de la délinquance, particulièrement juvénile, est aujourd'hui bien étayé.

Walgrave (1992) distingue trois types de délinquance juvénile : (1) la délinquance passagère, qui concerne la grande majorité des jeunes, (2) la délinquance symptôme, moins fréquente, liée à une souffrance psychique, et (3) la délinquance systématisée, bien plus rare, qui renvoie à l'entrée dans une carrière délinquante au début de l'âge adulte. Le premier type de délinquance est un phénomène normal à l'adolescence, qui disparaît au début de l'âge adulte. Les activités délinquantes peuvent même être considérées comme des activités de loisirs et de socialisation ordinaires entre pairs pour les adolescents (Mohammed, 2011). À l'âge adulte, la grande majorité des individus arrêtent spontanément de délinquer, et seule une minorité s'engage dans un mode de vie non conventionnel.

Plusieurs chercheurs, tels que Mucchielli (2007) et Walgrave (1992), avancent que la persistance dans la délinquance des jeunes adultes est liée à leur exclusion sociale. Walgrave nomme « vulnérabilité sociétale » l'état dans lequel se retrouvent les jeunes adultes marginalisés, s'enfonçant progressivement dans la délinquance systématisée pour acquérir une reconnaissance sociale qu'ils ne parviennent pas à obtenir par des moyens traditionnels de valorisation. Ces individus perçoivent les institutions sociales principalement sous leur versant négatif (échecs scolaires à répétition, conflits familiaux, manque d'accès à l'emploi, etc.).

L'article 1.6 du Décret portant le Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse stipule que les activités des services d'aide à la jeunesse poursuivent des objectifs d'éducation, de responsabilisation, d'émancipation et d'insertion sociale. Si l'on considère que la délinquance systématisée est avant tout liée à une forme d'exclusion sociale, les institutions socio-éducatives et judiciaires accompagnant les adolescents ayant commis des faits qualifiés infractions peuvent, en répondant aux attentes fixées par le Code, prévenir leur entrée dans une délinquance systématisée et faire en sorte que leurs comportements restent passagers. C'est ce que Delarre (2012) nomme la « primo-désistance ».

La littérature scientifique documente relativement bien la manière dont les individus entrent et sortent d'une carrière délinquante. Alors que la recherche s'est longtemps focalisée sur la compréhension de l'engagement dans ce mode de vie, le regard des chercheurs s'est progressivement orienté vers le processus de désistance. Les questionnements sur le rôle des institutions dans ces processus d'entrée et de sortie de carrière délinquante ont également évolué ces dernières décennies, passant d'un modèle thérapeutique au « nothing works » qui attaquait l'idéal réhabilitatif, puis au « what works? », qui vise à fournir aux professionnels et aux politiques publiques des connaissances pratiques sur ce processus pour mieux l'amorcer (Cullen et Gendreau, 2001).

Cependant, peu d'études se concentrent sur les pratiques des professionnels œuvrant pour la

désistance des personnes qu'ils accompagnent, les recherches actuelles portant davantage sur le point de vue des désistants. Ces deux angles d'étude étant complémentaires, il peut être pertinent d'établir des correspondances entre les connaissances issues d'entretiens biographiques avec des désistants, d'une part, et l'observation des pratiques de professionnels travaillant au sein d'associations socio-éducatives et judiciaires, d'autre part. Cela permet notamment d'entrevoir comment les pistes identifiées par les chercheurs pour un meilleur accompagnement de la désistance sont opérationnalisées ou pourraient l'être, tout en identifiant les limites de leur application.

L'originalité de cette étude repose également sur sa méthode, qualitative. En effet, bien que certaines études quantitatives aient relevé des types d'interventions efficaces pour réduire la récidive, elles fournissent peu de détails sur la manière concrète dont ces accompagnements sont réalisés.

Dans ce rapport de recherche, je présente les pratiques professionnelles des membres de l'équipe du Service d'Actions Réparatrices et Éducatives « S.T.A.R. », en les mettant en lien avec la littérature scientifique récente sur la désistance. En effet, la question initiale de cette recherche était de savoir de quelle manière ce qui a été identifié comme « ce qui fonctionne » par des études scientifiques est (ou pourrait être) concrètement appliqué sur le terrain par les professionnels du secteur socio-éducatif et judiciaire.

Méthodologie

Pour répondre à cette problématique, j'ai réalisé une observation participante et une ethnographie. J'ai également rédigé une revue de la littérature scientifique sur la désistance. Mes données ont été complétées par des entretiens collectifs et individuels avec tous les membres de l'équipe de S.T.A.R., ainsi que par des analyses documentaires portant sur le projet éducatif et les outils pédagogiques.

Partie I. L'alliance éducative, un moteur de primo-désistance

Dans la première partie de ce rapport de recherche, je me suis intéressée à la relation entre les jeunes et les intervenantes, en tentant de démontrer comment celle-ci peut constituer un moteur de primo-désistance.

J'ai observé que la posture professionnelle des intervenantes de S.T.A.R. favorise une humanisation du travail social.

> *« Je pense qu'une grande partie du travail social repose sur le fait de montrer que nous sommes humains » (C.).*

Elles s'efforcent d'instaurer une relation authentique et symétrique à travers des échanges déconventionnalisés et une posture de non-jugement.

De plus, elles prennent le temps d'apprendre à connaître le jeune (ses besoins, ses centres d'intérêt, ses attentes, sa situation scolaire, familiale…), afin d'appréhender son fonctionnement dans toute sa globalité et sa complexité. Cela s'avère particulièrement important pour éviter toute stigmatisation liée à la réduction de la personnalité du jeune aux actes qu'il a commis.

> *« Ce qui aide beaucoup, en tout cas par rapport à notre travail, c'est qu'on va vers eux, et peu importe ce qu'ils ont commis, on ne va pas les juger. Et montrer que, ok, ils ont fait une connerie, mais ce n'est pas grave, ils peuvent tourner la page. Ça, je pense que c'est important pour leur image d'eux-mêmes, ça aide à ce qu'ils se sentent mieux, à ce qu'ils acceptent plus que 'je peux tourner la page, car je ne suis pas qu'un jeune qui commet des faits' » (M.).*

Selon Farrall (2014) et Benazeth (2021), c'est en établissant une relation bienveillante, souple et informelle que les travailleurs sociaux peuvent rétablir progressivement le lien institutionnel avec les désistants et ainsi les aider à tirer profit des interventions socio-judiciaires. En effet, « être traité avec respect et dignité dans des espaces qui habituellement rabaissent les désistants peut déjà amorcer un changement » (Benazeth, 2021, p. 296).

Par leur positionnement relationnel, les intervenantes sociales de S.T.A.R. établissent une alliance éducative avec le jeune, co-construisant avec lui un accompagnement adapté à ses besoins.

> *« On donne beaucoup de place à la parole du jeune, et c'est une source de valorisation pour lui, parce que parfois il y a des jeunes qui sont habitués à être en contact avec les intervenants sociaux, et je crois qu'on ne leur donne pas souvent l'occasion de s'exprimer (…). On leur demande beaucoup leur avis : 'est-ce que tu veux faire*

l'entretien avec tes parents ? Sans tes parents ? Tu préfères venir ici, ou qu'on vienne te voir ailleurs ? Si tu ne veux pas chez toi, est-ce que tu veux à côté de chez toi, quelque part ? (…) Et aussi, on leur demande : 't'as aimé ou pas cet outil ?', 'tu préfères quoi ?'… On s'adapte à eux, en fait » (F.).

La littérature scientifique sur la désistance montre qu'en mettant en avant les forces du jeune et en s'efforçant de répondre à ses attentes et besoins, l'accompagnement socio-judiciaire renforce son sentiment d'agentivité, un facteur prépondérant dans le processus de désistance (King, 2014).

Le sentiment d'agentivité renvoie à la croyance en sa propre capacité à modifier ses conditions d'existence, à répondre aux situations problématiques et à faire face à l'adversité en saisissant les opportunités de changement qui se présentent. Le développement de l'agentivité dépend en grande partie de l'estime de soi, car pour saisir une opportunité (s'inscrire à une formation, accepter un travail…), il faut se sentir capable et légitime. Or, de nombreux jeunes adultes entrant dans une carrière délinquante ont le sentiment de ne pas avoir leur place dans la société, notamment dans le monde du travail.

Cependant, les opportunités de changement ne sont pas réparties équitablement dans la population, et tous les individus n'ont pas les mêmes chances de les saisir. Cela dépend notamment du capital socioculturel de chacun : certains possèdent les « codes » nécessaires pour s'intégrer (par exemple, savoir comment s'adresser à un employeur potentiel, comment s'habiller pour un entretien d'embauche ou comment se comporter), tandis que d'autres sont moins familiers avec la culture de certaines institutions sociales essentielles (comme l'école ou le monde du travail).

L'un des rôles fondamentaux de l'intervention socio-judiciaire auprès des jeunes en conflit avec la loi est de favoriser l'augmentation de leurs capitaux socioculturels, en leur transmettant des savoir-être, des savoir-faire et des manières de penser leur permettant de rencontrer des opportunités de changement. La relation entre l'intervenante et le jeune peut ainsi devenir un canal de transmission de ces « codes », au travers de petits gestes ou attentes (comme la ponctualité, la manière de parler, ou encore la gestion des conflits) partagés au cours de leurs interactions.

Partie II. Des politiques aux pratiques au prisme du concept de primo-désistance

Dans la seconde partie, je me suis attardée sur le contenu de l'accompagnement : les outils pédagogiques utilisés durant les entretiens, la prestation éducative et d'intérêt général, les thèmes abordés dans le cadre d'un atelier individuel de sensibilisation, la visite d'institutions, le travail sur l'orientation scolaire, le soutien à la parentalité, etc.

J'ai tenté de montrer comment les intervenantes sociales mettent en œuvre les objectifs d'éducation, de responsabilisation, d'émancipation et d'insertion sociale fixés par le Décret-Code et en quoi ces pratiques peuvent favoriser l'amorce d'un processus de désistance.

J'ai mis en évidence que les pratiques des professionnelles visent à accroître l'autonomie des jeunes sous de multiples formes et par de nombreux moyens.

J'ai souligné que le développement de l'esprit critique (autonomie intellectuelle) est l'un des objectifs poursuivis par S.T.A.R., via différents outils pédagogiques.

L'établissement et le maintien de liens sociaux forts et diversifiés (autonomie relationnelle) sont également au cœur des pratiques des intervenantes sociales, qui accordent une grande importance aux relations entre le jeune et ses proches (famille, amis), mais aussi à l'ouverture à d'autres réalités sociales, notamment via les loisirs.

J'ai également montré que la connaissance des droits des jeunes et des institutions susceptibles de répondre à leurs besoins est au centre de plusieurs pratiques professionnelles (visites d'institutions, outils pédagogiques permettant d'aborder des enjeux de citoyenneté), car il s'agit d'une composante particulièrement importante du développement de l'autonomie.

Enfin, les intervenantes sociales œuvrent pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, en les aidant à choisir leur orientation scolaire ou en les familiarisant avec le travail via la prestation éducative et d'intérêt général.

Tout au long de ce texte, j'ai tenté de montrer combien ces éléments sont essentiels pour favoriser

l'amorce du processus de primo-désistance, car ils contribuent tous à une bonne intégration sociale.

Or, les études sur la désistance montrent que les entrées dans la carrière délinquante sont liées à des formes d'exclusion sociale. En effet, selon Laub et Sampson (2012), les individus cessent de délinquer à la fin de l'adolescence en partie parce que ce passage vers l'âge adulte implique l'apparition de nouvelles modalités de contrôle social par l'établissement de nouveaux types de liens (collègues de travail, amis qui suivent une même formation, partenaire amoureux...).

Les sorties de délinquance des participants à leur étude sont, de manière générale, liées à l'apparition d'une situation nouvelle qui apporte du contrôle et du soutien social, et/ou qui change et structure les activités quotidiennes, et/ou qui offre une occasion de transformation identitaire. À l'inverse, les chercheurs montrent que la persistance dans la délinquance à l'âge adulte est liée à un « handicap social cumulé ». Ce handicap peut être engendré par une intervention socio-judiciaire trop lourde, trop précoce et/ou peu qualitative, qui entraîne la détérioration des liens avec des institutions et des groupes sociaux essentiels tels que l'école et la famille et, de cette manière, empêche la création d'autres liens générateurs d'un contrôle social informel important

En quoi ces constats sont-ils intéressants ? Pourquoi cette recherche est-elle importante ?

Aujourd'hui, la prévention de la récidive fait l'objet d'une attention particulièrement importante dans le champ de la justice des mineurs. Cette préoccupation s'inscrit dans un contexte de politiques sociales et de traitement de la délinquance orientées vers la gestion du risque.

L'outil standardisé E.R.I.F.O.R.E. est pour moi une illustration de l'usage d'instruments de gestion actuarielle dans le système de justice des mineurs. Cet outil, créé à partir de deux modèles de prévention de la récidive (le R.N.R. et le G.L.M.), a pour objectif d'aider les juges de la jeunesse dans leur prise de décision et d'apporter des éléments sur lesquels les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer pour construire un accompagnement adéquat.

Le R.N.R. promeut un accompagnement éducatif intensif auprès des jeunes les plus à risque de récidiver, et l'absence d'intervention pour les moins à risque. Les intervenants sociaux doivent identifier les besoins « criminogènes » auxquels répondent les infractions, ainsi que les autres facteurs qui peuvent favoriser la commission d'infractions. Ils doivent également établir la réceptivité du jeune, c'est-à-dire la manière dont ils doivent intervenir en fonction de ses capacités et de ses ressources (Choquet, 2017). Ce modèle a été fortement critiqué. McNeill (2006) a souligné qu'il ne s'agit pas de l'approche la plus appropriée pour favoriser l'amorce du processus de désistance, car elle se focalise sur « ce qui ne va pas », ce qui a tendance à amoindrir la motivation des jeunes.

Pour pallier cet écueil, le R.N.R. est couplé au modèle G.L.M., réputé plus « positif » car axé sur les « forces » des désistants. Cependant, le G.L.M. ne rompt pas fondamentalement avec l'approche du R.N.R. En effet, ce modèle place également la réduction du risque de récidive au centre de l'intervention, car il définit une « force » comme « une compétence, attitude, exploitée ou non, présente au sein de chaque individu ou de sa communauté au sens large, qui peut potentiellement être mobilisée en vue d'adopter un comportement pro-social, d'améliorer son bien-être, tout en réduisant la probabilité de nuire à autrui ou à soi-même » (A.G.A.J., 2023).

De plus, le G.L.M. et le R.N.R., tels qu'ils sont utilisés dans l'outil E.R.I.F.O.R.E., renforcent la passivité du jeune, car l'accompagnement est pensé à partir de ce que le professionnel estime qu'il est « bon » de faire pour le jeune, et non sur les besoins qu'il signale lui-même. Pourtant, Villeneuve, Dufour et Farrall (2020, p. 59) affirment que les désistants soulignent « l'importance d'avoir leur mot à dire dans le choix des objectifs de l'intervention et la priorisation de ceux-ci pour les aider à avoir l'impression qu'ils exercent un certain contrôle sur leur vie et pour susciter l'espoir qu'ils peuvent développer les habiletés nécessaires pour améliorer leur situation ».

Selon Benazeth (2023), les bénéfices que peuvent retirer les désistants du suivi par des professionnels du secteur socio-judiciaire sont entravés par la culture de la gestion du risque. En effet, la focalisation sur la prévention de la récidive est mal vécue par les désistants, qui ont le sentiment que leurs difficultés passent après les injonctions à rétablir l'ordre.

Ainsi, cela engendre une forte déshumanisation du travail social et affaiblit la qualité de l'accompagnement social. McNeill (2006) fait le même constat. Il souligne que la focalisation sur le risque de récidive n'est pas l'approche la plus appropriée pour soutenir le processus de primo-désistance des jeunes. Il préconise l'adoption d'une approche « axée sur la résilience » à l'égard du jeune, c'est-à-dire de l'aider à utiliser ses ressources personnelles pour s'intégrer socialement. Cette approche permet l'exploitation des qualités et des compétences du jeune afin de l'aider à s'adapter malgré l'adversité, contrairement à l'approche axée sur les risques et les besoins criminogènes afin de prévenir les rechutes. Maruna et Lebel (2003) soutiennent que ce type d'accompagnement est plus susceptible d'encourager les désistants à maintenir leur dynamique de changement, en les aidant à développer leurs ressources personnelles et en mettant en avant leurs contributions positives au sein de différents groupes sociaux.

Conclusion

J'ai observé que les professionnelles de S.T.A.R. construisent un accompagnement à partir des besoins et des attentes que les jeunes et/ou leurs proches leur signifient (par exemple, des difficultés scolaires, des sujets que l'adolescent souhaite aborder, des problématiques d'ordre psychologique ou relationnel…), dans l'objectif de « relever leurs aptitudes et leurs capacités pour faire partie de la société, pour s'intégrer, pour se sentir bien » (C.), par les différentes activités et outils pédagogiques qui leur sont proposés. La démarche des intervenantes de S.T.A.R. est donc, selon moi, très intéressante car elle est « axée sur la résilience ».

De plus, l'accompagnement proposé par S.T.A.R. n'est pas pensé pour favoriser la désistance. Il s'agit plutôt d'une finalité qui découle d'un accompagnement axé sur l'intégration sociale durant cette période critique que constitue la transition vers l'âge adulte.

Bibliographie

A.G.A.J. (2023, 13 octobre). *Les réforme des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse.* Présentation au groupe de travail « Santé mentale, justice des mineurs » au Tribunal de Nivelles.

Becker, H.S. (1963/1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance.* Métailié.

Benazeth, V. (2021). *Comment s'épuise le crime : contextes, parcours et représentations des processus de désistance sur le territoire parisien*. Thèse de doctorat : Science politique, Université Paris-Saclay.

Benazeth, V. (2023). Les travaux sur la désistance. Étendre l'examen des parcours de changement pour renforcer le soutien aux trajectoires de sortie. *Déviance et société*, 47 (1), 121-149.

Choquet, L-H. (2017). Le regard des études et des programmes criminologiques sur la récidive et la désistance. *Droit, Santé et Société*, 3-4 (3), 31-30.

Cullen, F.T., et Gendreau, P. (2001). From Nothing works to What works : changing professional ideology in the 21st century. *The Prison Journal*, 18 (3), 313-338.

Delarre, S. (2012). Chapitre 14. Évaluer l'influence des mesures judiciaires sur les sorties de délinquance. Dans : Mohammed, M. (dir). *Les sorties de délinquance,* 299-321. La Découverte.

Delarre, S. (2012). Chapitre 14. Évaluer l'influence des mesures judiciaires sur les sorties de délinquance. Dans : Mohammed, M. (dir). *Les sorties de délinquance,* 299-321. La Découverte.

King, S. (2013). Transformative agency and desistance from crime. *Criminology and Criminal Justice*, 13 (3), 317-335.

King, S. (2014). *Desistance transitions and the impact of probation*. Routledge.

Laub, H.J. et Sampson, R.J. (2012). Chapitre 2. Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants. Dans : Mohammed, M. (dir). *Les sorties de délinquance*, 20-43, La Découverte.

Maruna, S. et LeBel, T. (2003) Welcome Home? Examining the 'Re-entry Court' Concept from a Strengths-Based Perspective. *Western Criminology Review*, 4 (2), 91–107.

Matza, D. et Sykes, G. (1957). Techniques of neutralization : A theory of delinquency. *American Sociological Review*, 22 (6), 664-670.

McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice*, 6 (1), 39-62.

McNeill, F. (2014, 23 mai). *Three aspects of desistance*. Consulté le 01/04/2024 sur : https://discoveringdesistance.home.blog/2014/05/23/three-aspects-of-desistance/

McNeill, F. (2016). The collateral consequences of risk. Dans C. Trotter, G. McIvor et F. McNeill (dir.). *Beyond the risk paradigm in criminal justice,* 143-157. Palgrave.

Mucchielli, L. (2007). Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée. *Socio-logos*, 2. Consulté le 30/10/2023 sur : https://doi.org/10.4000/socio-logos.79

Sutherland, E. et Cressey, D.R (1939). *Principles of Criminology.* J.B. Lippincott Compagny.

Walgrave, L. (1992). Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale : essai de construction d'une théorie intégrative. *Médecine & Hygiène*.